



## Motion adoptée par l'AG des agents du CFP de ST-MALO le 22 janvier 2019

Les agents du CFP de Saint-Malo, réunis en AG le 22 janvier 2019, s'associent aux revendications votées par les agents du CFP de Rennes Magenta en AG le 17 janvier 2019. Ils exigent :

- l'arrêt des suppressions d'emplois ; retrait du plan de 24 suppressions dans le 35 en 2019 ;
- le pourvoi des postes vacants, des emplois pour l'accueil, non à l'accueil sur RDV ;
- l'arrêt des restructurations, non aux fusions de SIP/SIE/SPF ;
- non à la départementalisation des PCE ;
- l'annulation immédiate du transfert de la mission CSP d'initiative des SIP vers le PCRFP au 01/09/2019, qui annonce de nouvelles fusions de services: maintien des secteurs à St-Malo et Rennes ;
- non à la fermeture du CFP de Montfort ;
- non au transfert de compétences de l'hôpital de Dinan (département du 22) vers St-Malo ;
- l'arrêt des vacations de renfort au pool téléphonique pour le PAS sans les SIP et rétablissement immédiat d'un service du courrier au CFP de Magenta ;
- des applications informatiques qui fonctionnent.

Le ministre a annoncé une prime exceptionnelle de 200 euros pour les agents concernés par le PAS.

Ce sont tous les agents qui depuis des années supportent des pertes de pouvoir d'achat, les suppressions d'emplois, les restructurations et à qui il est demandé des efforts constants.

Ce sont donc tous les agents qui doivent bénéficier d'une revalorisation qui doit être substantielle.  
**Nous demandons 1000 euros nets et pérennes de revalorisation à valoir sur le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.**

**Nous demandons l'ouverture de véritables négociations.**

Si d'ici le 25 janvier, notre demande ne reçoit pas de réponse positive, nous sommes prêts à la grève pour bloquer la DGFIP.

ST MALO, adopté à l'unanimité des 36 présents